Image not found or type unknown

remboursement dépot de garantie

Par **viviane73**, le **28/11/2009** à **14:53**

Bonjour,

Mon dépôt de garantie est de 867 euros. Sur ce montant, l'agence de location me rend 163.91 euros. Les retenues sont les suivantes :
- retenues suite état des lieux : 266 euros
- taxes ordures ménagères 2009 : 222 euros
- solde de charges au 31/03/2009 : 68.62 euros
- provision sup. de charges en attente arrêté au 31/03/2010 : 110 euros
- frais d'arrêté de comptes locatifs : 36.47 euros

Pouvez vous me dire si tout ce qui est noté ci dessus est légal et si non pouvez vous m indiquer éventuellement des textes de loi pouvant le confirmer.

Vous en remerciant par avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés